annonçant la défaite entière du roi du Portugal à Terceire. Ces dépêches annoncent que les troupes portugaises ont attaqué l'île le 11 août. Un corps de troupes avait été débarqué et laissé sur l'île, en attendant l'arrivée du reste de l'armée. Dans cet intervalle, Villa-Flor a attaqué les troupes débarquées qui ont été forcées de mettre bas les armes.

Le feu des forts et des batteries de terre, joint au mauvais temps, a empêché l'escadre de les secourir, et a même fait beaucoup de mal, assurent les dépêches, aux chaloupes qui portaient à terre la seconde division. Les dépêches de Villa-Flor portent la perte des Portugais à 1,200 tués ou prisonniers à terre, et à 1,300 noyés.

Parmi les tués se trouvent le lieutenant-colonel Azeredo et Don Gil Annes d'Acosta. Le lieutenant-colonel Doulet et le colonel des premiers chasseurs, sont parmi les prisonniers.

Les rebelles n'ont perdu, disent-ils, que 3 officiers, 9 soldats tués, et 25 soldats blessés.

Le débarquement des Portugais a eu lieu à Villa da Praya. On ajoute aux détails que nous venons de donner que 1,200 fusils, 2 pièces de 24, et 2 chaloupes canonnières sont tombés au pouvoir des constitutionnels. On dit aussi que Don Antonio de Salveira est parmi les tués.

Correspondance officielle de Saint-Pétersbourg, en date du 6-18 août 1829.

NOUVELLES DE L'ARMÉE, du 25 Juillet (6 août).

Le mouvement de nos armées en avant se continuait : les avant-gardes de la droite et de la gauche se portaient par Yambol et Faky vers Andrinople, dont elles n'étaient plus éloignées que de 50 à 60 verstes. On assurait généralement qu'il y avait peu de troupes dans cette ville, excepté les fuyards de Yambol et d'Aïdos, qui ne faisaient que porter avec eux le désordre et la démoralisation. Les habitans d'Andrinople ne paraissent nullement disposés à opposer de la résistance. Le grand-visir semble encore vouloir tenir à Choumla avec le reste de ses forces, considérablement réduites par les détachemens qu'il avait vainement envoyés au-delà du Balkan. Sa communication avec Andrinople par Aïdos et Karnabat se trouvant entièrement coupée par nos troupes, il ne lui restera plus que la route de Giuma et Kazan pour communiquer avec Constantinople; encore cette route pourra-t-elle bientôt être coupée : car de Yambol, occupé par le général de Schérémoteff, nos troupes vont se diriger sur Selimno. Le long de la côte de la Mer-Noire, l'amiral Greigh a déjà fait occuper Vassiliko et Agathopoli, et se portera ensuite sur Iniada et Samakova.

Les progrès de nos armées avaient au premier moment fait disperser la population musulmane de la Romélie, qu'on avait cherché à fanatiser et effrayer à notre approche. Mais bientôt la bonne conduite de nos soldats, la discipline sévère maintenue dans les villes et villages tombés en notre pouvoir, ont rassuré les habitans qui commençaient déjà à rentrer dans leurs demeures. Pour encourager tous les autres à suivre cet exemple, et pour détruire les faux bruits accrédités par l'ennemi, le général en chef vient d'adresser une proclamation qui a été traduite en turc et répandue dans les parties de la Romélie occupée par nos troupes.

— La *Gazette d'Augsbourg* annonce, sous la rubrique de Semlin, que le grand-visir, dont la position à Choumla est représentée comme très-critique, avait demandé à capituler, mais que ses propositions n'avaient pas été acceptées par le général Krassowsky. Le même journal assure toujours que le sultan a formellement adhéré au traité du 6 juillet, ainsi qu'au protocole qui, cette fois, est dit-on celui du 22 mars.

— Les journaux allemands ont donné des nouvelles de Constantinople, du 10 août; les dernières lettres reçues à Paris ne portent que la date du 8 : à cette époque, les résolutions du sultan paraissent ébranlées, mais il n'avait point encore parlé d'accepter le traité du 6 juillet, ni le protocole du 22 mars.

— C'était sur la foi d'un autre journal que nous avions parlé de l'offre faite par la chambre de commerce du local de la Bourse pour la tenue des séances de la chambre des députés. Sans doute le commerce de Paris ne reculerait pas devant la gêne qui pourrait en résulter pour lui; mais nous savons aujourd'hui qu'il n'en est rien. (*Gazette de France.*)

— Le Bulletin des Lois contient une ordonnance en date du 23 août, qui règle le mode d'emploi des legs faits par M. de Monthion pour le perfectionnement de la médecine et de la chirurgie.

— La *Gazette de France* donne les articles ci-après pour des errata des journaux.

Le Courrier. — Des agens confidentiels ont été envoyés auprès des députés pour pressentir leurs dispositions à l'égard du ministère.

Le Journal du Commerce. — On assure que M. Franchet va obtenir une recette générale.

Idem. — Des ordres positifs ont été donnés par le ministère aux autorités de Lyon pour empêcher la réception de M. Lafayette.

Le Journal des Débats. — M. de Rayneval est nommé à l'ambassade de Londres, et M. de Laval retourne à Rome.

Le même. — M. de Latour du Pin, ambassadeur auprès du roi de Sardaigne, est rappelé.

La France nouvelle. — M. Berryer remplace M. Jacquinot Pampelune nommé sous-secrétaire d'état à la justice.

Le Courrier. — On a discuté dans le dernier conseil si le gouvernement pouvait, de sa seule autorité, abolir l'impôt des patentes.

Idem. — Il est question de l'entrée de M. le duc de Ragnse dans le ministère.

Le *Constitutionnel.* — On annonce que M. de Latour du Pin, ambassadeur près le roi de Sardaigne, est rappelé.

— Dans son numéro d'hier soir, le *Messager des Chambres* rapporte qu'une flagellation publique a été infligée dans l'hospice des incurables du faubourg Saint-Martin, à un jeune-homme de 18 ans, nommé Ivri; il a attribué à l'influence qu'exerce l'administration actuelle la conception et l'exécution de ce châtiment inusité, et il ajoute : « *Nous ne savons pas que sous M.* » *de Belleyme un pareil crime, car c'en est un, ait été hasardé* » *par personne.* »

Les faits qui ont servi de prétexte à l'article dont il s'agit se sont passés, le dimanche 2 du présent mois d'août; conséquemment sous la précédente administration. Le *Messager des Chambres* qui connaissait la plainte et sa date, ne pouvait ignorer la date de l'événement.

— L'armée expéditionnaire de Morée ne compte plus maintenant qu'une brigade sous le commandement de M. le maréchal de-camp Schneider. Cette brigade se compose des deux premiers bataillons des régimens suivans : 27e, 42e, 54e et 48e de ligne; dans chaque régiment les deux bataillons ont été fondus en un seul présentant un effectif de 1000 à 1100 hommes. Au moyen de cet amalgame, les cadres de 4 bataillons étant devenus disponibles, ont dû rentrer en France. Ceux qui restent en Morée sont sous les ordres de leurs lieutenans-colonels et de leurs chefs de bataillon respectifs. Il n'y a donc plus aujourd'hui dans ce pays que 4 bataillons d'infanterie, 2 compagnies de sapeurs du 5e régiment du génie, une compagnie de mineurs du 2e de la même arme, un détachement d'artillerie et un demi-escadron du 3e de chasseurs à cheval.

Par suite de l'organisation dont nous venons de parler, les cadres des deuxièmes bataillons sont arrivés à Marseille sur le vaisseau *le Scipion*, les frégates *la Syrène* et *la Vénus*, et la gabarre *le Dromadaire*. Ils forment un total de 90 officiers et 800 sous-officiers et soldats qui purgent leur quarantaine au Lazareth d'où ils doivent sortir le 7 septembre.

— Dans une vente publique, faite à Toulouse, une fripière a acheté un secrétaire et l'a remis à un menuisier-ébéniste pour le réparer à neuf. Ce dernier a trouvé une somme de douze mille francs en or dans un endroit secret du meuble. Il paraît qu'il en a fait son profit; mais les propriétaires du secrétaire prétendent que la somme leur soit rendue.

ORIGINE DU DUEL.

Le duel n'est pas une institution d'honneur, comme le militaire le veut faire accroire, mais une mode cruelle et barbare, qui a pris naissance dans la Scandinavie, partie de l'Europe, qui comprenait le Danemarck, la Suède et la Norwège. Les peuples de ces contrées étaient autrefois d'une férocité extrême, ils vivaient sans lois, sans discipline, sans aucun esprit de société : ils mettaient toutes leurs vertus à la pointe de leur épée, et ne con-